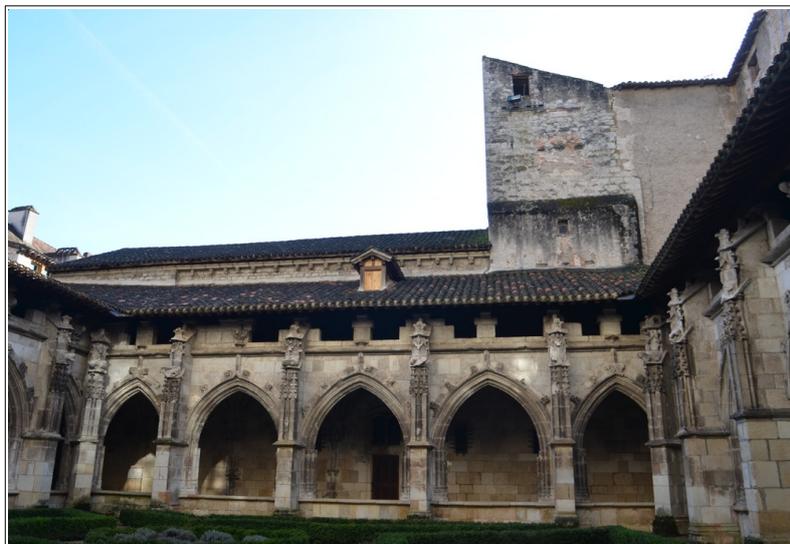


**CAHORS (Lot)**  
**Groupe cathédral**  
**Inscription au titre des monuments historiques du « grenier du chapitre », de la tour, de l'ancienne**  
**prévôté et des parcelles CE 116 et 413, le 06/06/19.**  
**Vœu de classement**



*La tour et le grenier du chapitre vus depuis le cloître*

La réforme du chapitre de Cahors, opérée par l'évêque Géraud en 1090, fut suivie de la reconstruction de l'église cathédrale et des bâtiments canoniaux au cours de la 1<sup>re</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le quartier canonial fut établi au sud de la cathédrale tandis que l'évêché se développait au nord. Les bâtiments épiscopaux ont été détruits ou réutilisés et noyés au cœur de nouveaux édifices, particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, mais les bâtiments canoniaux entourant le cloître ont subsisté.

La cathédrale Saint-Étienne et son cloître sont classés par liste de 1862, et l'ancien archidiaconé est classé par arrêté du 28 décembre 1907. L'achat par l'État en décembre 2017 d'une tour ayant appartenu au domaine canonial et l'étude d'archéologie du bâti réalisée sur cet édifice ainsi que sur le bâtiment dénommé « grenier du chapitre » par Anaïs Charrier, archéologue du bâti à la direction du patrimoine de la ville de Cahors, ont permis de proposer une extension de la protection au titre des monuments historiques de l'ensemble canonial roman de Cahors.

Le « grenier du chapitre » et la tour qui lui est accolée occupaient une position centrale dans l'ensemble canonial roman, entre la galerie sud du cloître et le mur de l'enclos canonial dont ils étaient séparés par une cour. Ils formaient à l'origine un seul édifice, probablement le réfectoire des chanoines. Peu après la sécularisation des chanoines en 1250, le bâtiment change de fonction : la tour et le « grenier » sont dissociés (la communication au rez-de-chaussée fut probablement maintenue un peu plus longtemps) et deux niveaux sont créés dans le « grenier du chapitre ». En 1785, la tour a été transformée en immeuble de logements et son élévation ouest entièrement reconstruite. Le « grenier », vendu comme bien national à la Révolution, est racheté par l'État en 1862. Restauré de 1976 à 1978, il a été transformé en salle d'expositions en 1980. Le bâtiment de la Prévôté, dont la construction précéderait celle du cloître roman, bordait l'aile ouest du cloître et ouvrait sur la place commune à la maison des consuls. Il était prolongé le long du cloître par cinq maisons et boutiques appartenant aux chanoines. En 1606, tout ou partie du bâtiment de la Prévôté est annexé par la cathédrale et transformé en chapelle dédiée à Sainte-Anne. À la Révolution, le bâtiment est vendu comme bien national. Il a été racheté par l'État en 1864.